

La CHARTRE d'accueil DES GROUPES

SPECTACLES ITINÉRANTS



Afin de maintenir la qualité d'accueil du public face à une fréquentation en hausse au sein des Musée(s) de Belfort, nous vous demandons de bien vouloir respecter les conditions de cette charte et de prendre connaissance des consignes ci-dessous avant d'entrer au musée.

Cette charte est à retourner au plus tard au Service Médiation une semaine avant la date de la visite à l'adresse suivante :
mediationmusees@mairie-belfort.fr

RÉSERVATIONS (GROUPES)

Les spectacles itinérants sont des prestations théâtrales assurées par un comédien professionnel pour lequel un contrat d'emploi rémunéré, spécifique à votre réservation est établi.

En cas de désistement de votre part, nous vous prions de nous prévenir rapidement afin qu'une autre classe puisse bénéficier du créneau d'accueil ainsi libéré.

- Cas de figure 1 : vous pouvez annuler votre déplacement, dans ce cas il est impératif de nous en avertir le plus tôt possible et maximum 7 jours avant la date initialement prévue.
- Cas de figure 2 : En cas de force majeure uniquement, si vous devez annuler le spectacle le jour même de votre venue, il est impératif de nous en avertir avant 9h car les médiateurs et comédiens se déplacent spécialement pour assurer votre accueil.

ARRIVÉE AU MUSÉE

Les sacs à dos, parapluies, cartables et manteaux sont déposés dans des casiers spécialement prévus à cet effet. Il est interdit de fumer dans le musée. Nourriture, boissons et chewing-gums sont formellement interdits dans les salles. La présence d'un groupe dans le musée ne doit pas perturber le public déjà présent. Il est rappelé aux responsables de groupes qu'ils doivent veiller à un niveau sonore acceptable pour tout le monde. Les téléphones portables doivent être éteints. Les photos sont autorisées sans flash, aucune diffusion sur internet n'est autorisée sous peine de poursuite des ayants droits.

2 SPECTACLES PAR CLASSE

Afin de permettre à tout le monde d'assister à nos animations, nous limitons les demandes de spectacles itinérants.

HORAIRES D'OUVERTURE

Les Musées et la Citadelle étant fermés au public le mardi (sauf en été), il est demandé de réserver une visite sur les créneaux des autres jours de la semaine.

Attention : un événement comme un changement climatique ne sera pas reconnu en tant que cas de force majeure. Par contre la direction se réserve le droit d'annuler le spectacle si les conditions climatiques ne sont pas respectées pour le bon déroulement de la prestation et le confort de tous. Au quel cas elle vous proposera sur place une activité de médiation de substitution afin de maintenir un accueil pédagogique de qualité. En tout état de cause, en cas de non-respect des délais d'annulation évoqués ci-dessus, le musée se réserve le droit de ne plus accueillir les groupes qui n'ont pas confirmé leur visite ou qui ne respectent pas leurs engagements.

CONSIGNES COVID-19

Afin d'assumer la sécurité du personnel et du public dans le contrôle de la crise sanitaire, nous demandons au visiteur de :

- Venir équipé de son propre masque et de le porter tout au long de la visite ou de l'atelier
- Venir avec son matériel de dessin individuel (crayon de papier/stylo)
- Respecter une distance physique d'1m50 minimum
- Éternuer ou tousser dans son coude
- Respecter les consignes données par le personnel des Musées
- Renoncer à sa visite en cas de fièvre ou d'autres symptômes du Covid-19



DÉROULEMENT DU SPECTACLE

Ces prestations théâtrales et pédagogiques sont des spectacles à part entière et supposent le même comportement que celui à adopter dans une salle dédiée (respect des horaires, respect et politesse vis-à-vis du/des comédien(s), silence collectif, écoute du spectacle). Le professeur et les accompagnateurs ne doivent pas intervenir durant le temps du spectacle afin de respecter le travail du comédien ; il en est de même pour les élèves.

L'accompagnateur est responsable de chaque membre de son groupe et doit veiller à la bonne tenue de celui-ci. Pour ce faire, il est prié de ne pas s'absenter pendant le spectacle (attente à l'accueil, courses personnelles, conversations téléphoniques, etc..) et manifester un intérêt pour celui-ci. En effet, son attitude est directement liée au comportement du groupe.

Pour le confort de tous, le spectacle doit se dérouler dans le plus grand calme (ne pas courir, ne pas crier ni chuchoter, ne pas franchir les talus, rester sur les chemins balisés et sécurisés, respecter la signalétique de la citadelle...). Comme pour une visite classique, il est strictement interdit de toucher ou de prendre appui sur les collections présentées dans le musée, de s'asseoir sur les socles (des bancs sont prévus à cet effet). Pour le bien-être de tous, les toilettes doivent rester propres (une surveillance est indispensable pour le jeune public).



Le responsable doit appliquer les consignes de sécurité transmises préalablement par l'équipe des Musées et de la Citadelle.

PIQUE-NIQUE ET RESTAURATION

La Citadelle est un site patrimonial qui suppose un entretien permanent et le respect des lieux pour que tous les visiteurs puissent l'apprécier dans de bonnes conditions. Cependant, le public a le droit de pique-niquer dans son enceinte, charge aux responsables des groupes de veiller au ramassage des déchets. Des poubelles sont à votre disposition. En cas de pluie, il est possible de réserver un local sec auprès du gestionnaire du café-restaurant au 06 33 95 70 01 ou à restau.citadellebelfort@gmail.com.

Celui-ci peut également vous proposer un menu adapté.

Le personnel d'accueil et de surveillance se réserve le droit de raccompagner à la sortie du musée les individus (ou groupes) qui ne respecteraient pas les conditions écrites dans le présent document.

Nom et Prénom du responsable :

Nom et adresse de l'établissement :

Date, lieu, horaires et thème de la visite :

Date et signature du responsable :
